



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE DE PARRAINAGE

### LE PARRAIN

- Devra être client des Stages Foot Passion de l'année en cours.
- Devra avoir son nom impérativement inscrit sur la fiche d'inscription de son filleul.
- Devra s'assurer de l'accord de la personne parrainée.
- Pourra avoir un nombre illimité de filleuls.

### LE FILLEUL

- Devra n'avoir qu'un seul parrain.
- Devra impérativement inscrire le nom de son parrain sur la fiche d'inscription.
- Devra n'avoir jamais participé aux Stages Foot Passion avant cette année.

### DOTATION

Le parrain recevra un chèque de 10 € par filleul ayant effectué son stage.

### IMPORTANT

L'offre de parrainage ne peut être cumulée avec aucune autre offre promotionnelle proposée au filleul.